

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 4 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 26 FÉVRIER 2026

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO, Ketty ARICIQUE DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Gilles LAGARDERE, Hubert CORBEL, Valérie ARRIGO, Martine SIRVEN-ESCARNOT

Absentes : Martine BONHOMME

Excusés : Martine QUATRECOTES, Claudine PEYRE, Jean-Yves GARCIA, Lamia BOUDAKKA

Procurations :

Madame Martine QUATRECOTES a donné procuration à Valérie ARRIGO
Madame Claudine PEYRE a donné procuration à Ketty ARICIQUE DULAC
Monsieur Jean-Yves GARCIA a donné procuration à Hubert CORBEL
Madame Lamia BOUDAKKA a donné procuration à Martine SIRVEN-ESCARNOT

Secrétaire de Séance : Madame Anne Marie ROUYRE

Quorum : 7

Ordre du jour :

- 2026-01 : Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 du CCAS

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 05

Madame la Présidente indique que c'est le dernier Conseil d'Administration du CCAS pour ce mandat, elle souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé avec assiduité. Grâce à l'implication de tous, les conseils d'administration ont été riches, avec des questions et de l'intérêt.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2025

Madame Véronique BARRAQUÉ ONNO demande s'il y a des questions. En l'absence, il est procédé au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DU CCAS

Délibération n° 2026-01

Madame la Présidente explique qu'elle va donner la parole à Mme Carole RAKOTOARISOA pour faire l'appel, puis à Madame Ketty ARICIQUE-DULAC.

Madame Carole RAKOTOARISOA procède à l'appel.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique que l'objectif est de présenter le rapport, qui sera suivi par le débat d'orientation budgétaire, dont la tenue sera actée. Elle précise que ce débat doit se tenir deux mois avant le vote du budget du CCAS. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC déclare que la situation est particulière parce qu'il faut faire un débat sur un budget, alors qu'il y aura ensuite une autre équipe d'administrateurs. Elle déclare qu'elle ne va pas répéter les missions du CCAS puisque les personnes autour de la table connaissent vraiment bien le sujet, mais va s'attarder un peu sur le contexte national. Elle indique que ce même exercice a été fait ce lundi en Conseil Municipal et qu'il y a une séance publique mardi, ce qui fait que ce qu'elle va dire a déjà été entendu, mais elle est dans l'obligation de rappeler que le contexte national n'est pas simple pour tout à chacun, dont les collectivités, qui devront elles aussi faire des efforts. Elle assure qu'il faut être extrêmement vigilant sur les différentes thématiques et les orientations proposées par la suite. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique qu'elle va faire une photographie très globale de l'exercice 2025 avec un fichier qui permet de mieux voir le jeu d'écriture. Fin 2024, il y avait un report de 64 966 euros, ce qu'il faudra retenir pour l'explication par la suite, et un report de -29 525 euros. Elle ajoute qu'il y a un résultat 2024 reporté de 109 000 euros et invite les membres du Conseil d'Administration à garder ces chiffres en tête. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique que 12 000 euros étaient prévus en recettes d'investissement, et 19 451 euros ont été réalisés. Les dépenses d'investissement s'élèvent à

48 976 euros alors que 76 000 euros avaient été prévus, même s'il reste une petite partie à réaliser.

Sur la partie fonctionnement, 953 000 euros de recettes ont été réalisés alors que 931 000 euros avaient été prévus ; les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 992 000 euros alors qu'il avait été prévu 1 041 000 euros.

À partir de là, elle indique qu'elle va présenter les grandes orientations politiques. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC déclare que l'exercice est un peu particulier puisque cela peut bouger un petit peu même s'il faut poser un budget. À l'issue de sa présentation, elle indique qu'un débat pourra avoir lieu.

La première partie est la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire grâce à la réalisation d'un diagnostic (analyse des besoins sociaux). Elle assure que la collectivité a fait en sorte d'avoir une convention territoriale globale (CTG), basée sur un diagnostic et qui acte une contractualisation de la politique sociale entre la collectivité et la CAF. Cette CTG arrive à terme en 2026 puisque celle-ci a été calée en fonction de la fin du mandat. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique qu'il faut que le CCAS et la collectivité fassent une analyse des besoins sociaux et un diagnostic de territoire en 2026 avec pour objectif d'avoir aussi la rédaction de la convention territoriale globale. Cette dépense de diagnostic de territoire sera subventionnée à hauteur de 80 % par la CAF. Cette somme qui sera dépensée sur le budget municipal. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC assure que le fait de mettre en place cette convention territoriale globale est très structurant pour le CCAS et pour la commune puisqu'elle englobe tous les domaines, à savoir la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le lien social, l'accès aux droits et le logement.

Madame Martine SIRVEN-ESCARNOT demande à quel intervalle de temps doit être renouvelée la convention territoriale globale.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC répond que c'est tous les quatre ans. Elle ajoute qu'elle a été signée fin 2022. Elle aborde ensuite le deuxième gros domaine, à savoir « renforcer les liens sociaux et les solidarités en développant des projets ou activités à finalité sociale et éducative ». Cela concerne différents points, à savoir l'espace de vie sociale (EVS), qui est l'actuel bâtiment solidaire étant donné qu'il faut attendre l'agrément EVS après décision de la CAF en fin d'année 2026. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique que le bâtiment est ouvert, qu'il y a un temps de préfiguration avec la CAF pendant un an, moment où la gouvernance, l'organisation sont structurées puisque c'est un bâtiment qui a une vocation très particulière. La préfiguration est en partie financée par la CAF.

Grâce au recrutement de la coordinatrice, qui a une compétence très spécifique, cela permet de faire un travail interservices pour éviter d'être en silo. Elle explique que le maillage entre les différents services permet de structurer l'offre d'activité de services de manière beaucoup plus efficace. Sans redire toutes les activités, Madame Ketty ARICIQUE-DULAC cite la semaine bleue, dite la semaine intergénérationnelle, mais aussi l'accompagnement à la parentalité avec la matinée petite enfance, les ateliers parents-enfants. Elle assure que ces activités ou événements qui permettent le lien social, qu'ils soient petits ou grands, sont maintenus. Le troisième axe est le fait de favoriser la solidarité et l'accessibilité à travers la mise en place de projets à destination de publics fragiles, ou le soutien des associations caritatives ou à but social. Elle explique que, depuis l'année dernière, des séances d'activité physique adaptées ont été mises en place. Le souhait était de débiter plus avant puisqu'il avait été prévu de faire le rugby en marchant, mais il s'est trouvé que l'intervenant a eu des difficultés et n'a pas pu le faire, néanmoins ces activités physiques adaptées ont été mises en place au tout début de l'année 2026 puisque tout avait été préparé, la convention avec l'association ayant été votée en fin d'année 2025. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique que la collectivité souhaite poursuivre cet exercice. Dans cette même thématique sportive et culturelle, le pass'CCAS est poursuivi : il permet de faire l'accès des enfants à des activités sportives et/ou culturelles en complément du pass'sport national. Elle ajoute qu'il y a aussi la poursuite du projet « 100 permis » où des jeunes en grande précarité peuvent passer leur permis de conduire pour pouvoir trouver eux-mêmes un emploi, ce qui est plus facile avec le permis puisque la ville se situe assez loin. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique qu'il est prévu une manifestation de sensibilisation à la situation de handicap sur la journée « faites des sports » puisque cela mixe les publics et fait découvrir la situation de handicap différemment. Elle déclare que les cours de français langue étrangère (FLE), les activités numériques ainsi que les aides financières sont poursuivies. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC déclare qu'il est également proposé de maintenir les subventions aux associations caritatives.

Le quatrième axe est la proposition aux Mondonvillois de services et activités variés et de qualité. Dans les crèches ou dans toutes les structures, la collectivité souhaite que les intervenants qui viennent auprès des petits Mondonvillois soient des personnes compétentes, confirmées, qui connaissent bien leur travail. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC fait ensuite état d'un second point important, à savoir la subvention à la crèche des grillons.

Elle rappelle que la collectivité avait prévu, l'année dernière, sur une subvention de 100 000 euros, mais comme il y avait un vrai besoin d'avoir une trésorerie plus importante, une subvention à 115 000 euros avait été votée. Elle propose de

reconduire cette subvention à hauteur de 115 000 euros pour la crèche des grillons. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique que c'est du matériel de jeu, d'amélioration du travail.

Elle ajoute aussi qu'il existe un besoin d'avoir des ordinateurs portables pour des usages qui ne sont pas récurrents, mais plus ponctuels (stagiaires, ateliers numériques), raison pour laquelle la collectivité va tenter d'acheter des appareils reconditionnés, ce qui est intéressant d'un point de vue écologique. Elle ajoute que cela coûte moins cher et qu'il s'agit d'un cercle vertueux. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC déclare qu'il va y avoir une réflexion importante à avoir sur le minibus puisque, même s'il a le mérite d'exister, il est difficile de monter la marche pour les personnes âgées et qu'il arrive en fin de parcours. Elle ajoute que le projet d'en acheter un neuf ou une d'occasion a été budgété.

Concernant la partie « ressources humaines », elle déclare qu'aucun recrutement n'a été prévu cette année puisque tous les postes sont positionnés avec le maintien de la coordinatrice, contractuelle pour le moment, et qu'il convient d'observer pour voir l'évolution. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique qu'il a été noté d'avoir possiblement un jeune en service civique puisque cela ne coûte pas forcément très cher pour la commune, à savoir 550 euros par mois. Elle explique que cela a été budgété, même si cela ne sera pas forcément fait puisque c'est la future municipalité qui prendra la décision. Elle ajoute qu'il y aura la même couverture d'assurance statutaire et qu'il y aura des formations en management pour les professionnels en ayant besoin. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique que, concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général comprennent les repas, le portage, mais également les prestataires extérieurs qui émargeaient avant sur le chapitre 012 sont maintenant sur le chapitre 011.

Elle explique qu'il y a une petite diminution des dépenses 2025 parce que moins de repas ont été donnés cette année par rapport aux autres années.

On peut noter une augmentation des charges en personnel, de 702 000 euros en 2025, à 738 000 euros en 2026 du fait du poste de la coordinatrice sur l'année entière. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC déclare que la collectivité prévoit une dépense plus importante en sachant qu'il y aura les subventions de la CAF (préfiguration et agrément EVS), mais il faut le compter en dépenses même s'il y a des recettes en face. Aujourd'hui, l'état actuel des ressources humaines au CCAS, il y a 18 agents (17 et 1 en longue maladie), dont 10 en crèche, 1 en RPE, 3 en animation, 1 sur la partie sociale et 2 au niveau administratif. Parmi ces agents, 3 sont des agents contractuels en CDD et 5 sont des agents à temps partiel. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique qu'une augmentation « que » de 1 % est prévue puisque les professionnels progressent dans leur grille indiciaire, ce qui entraînera des augmentations de salaire. Elle répète que ce

sont de grosses enveloppes et qu'il est possible de rentrer dans le détail s'il y a des questions sur les orientations ou des demandes de précision.

Elle indique que le chapitre 065 concerne la gestion courante, notamment la subvention de la crèche des grillons. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC précise que la partie APA (activités physiques adaptées) a été budgétée, mais n'a démarré que cette année, raison pour laquelle tout n'a pas été utilisé l'année dernière, mais qu'il faut le prévoir pour l'année prochaine.

Le montant des recettes s'élève à 1 078 000 euros.

Sur la partie recettes, l'atténuation des charges correspond à un reversement de la maladie et de la délégation syndicale puisqu'une professionnelle a quatre jours de délégation syndicale. Elle déclare que c'est rétroactif sur la partie maladie. Le compte 70 « produits de services », a un peu baissé, puisqu'il y a un peu moins de repas pour l'instant. Elle ajoute que les recettes relatives aux jardins familiaux sont vraiment des sommes minimales d'autant plus qu'aucune nouvelle parcelle n'est louée pour le moment, car un déménagement des parcelles est prévu en amont des travaux de création du collègue.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique que le montant de 107 000 euros inclut le fait que les parents participent moins du fait de leurs ressources plus faibles. Le budget de ligne 74 était de 746 000 euros, qui ont été divisés en 274 000 et 493 000 euros, le dernier montant correspondant au montant de la subvention de la mairie et le premier montant étant la subvention de la CAF. Elle explique que ce qui n'est pas donné par les parents est compensé par la CAF, qu'il s'agit d'un système de vases communicants. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC ajoute qu'il est demandé 583 000 euros à la mairie en subvention et explique que le montant des recettes s'élève à 1 078 000 euros puisqu'il faut être à l'équilibre.

Concernant la partie investissement, la ligne 20 correspond au logiciel de la crèche et la ligne 21 correspond aux dépenses liées à l'achat et installation d'un jeu pour le RPE et différentes dépenses sur l'EVS. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC précise que le montant des dépenses s'élève à 58 562.

Monsieur Hubert CORBEL demande si l'investissement est compris dans les 58 000 euros.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC répond par l'affirmative. Elle déclare que des subventions seront également recherchées.

Madame Véronique BARRAQUÉ ONNO déclare qu'il ne faut pas mettre « logiciel petite enfance » puisqu'il n'y a rien en 2026.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC assure qu'il n'y a rien en 2026 et que cela concerne uniquement 2025. Elle confirme que rien n'est demandé pour cette année et répète que c'est l'explication du réalisé 2025.

Elle aborde ensuite les recettes connues de l'exercice 2026 et indique que des subventions seront certainement recherchées. Elle indique que les recettes certaines à l'heure actuelle sont la récupération de la TVA à 1 500 euros, la récupération d'une subvention de la CAF pour le jeu du RPE à hauteur de 5 800 euros.

Madame Anne-Marie ROUYRE explique que les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC répète que le solde reporté comprend les 35 000 euros présentés au début, ce qui permet de retrouver le montant de 58 562 euros, ce qui fait un équilibre par rapport aux dépenses présentées auparavant.

M. Hubert CORBEL déclare avoir une question liée à la politique sociale, qu'elle soit communale ou nationale. Il suppose que les orientations budgétaires au niveau national ont directement un impact, de même que les orientations budgétaires d'une commune ont directement un impact. Il se demande, si jamais une nouvelle municipalité arrive, elle pourrait tout arrêter au CCAS ou dans quelle limite.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC explique qu'il est possible de retourner sur le point des missions du CCAS dans la présentation pour répondre.

M. Hubert CORBEL poursuit et se demande si, au vu des orientations budgétaires nationales, cela ne peut pas avoir d'impact sur la contractualisation de la CTG puisqu'il comprend qu'il s'agit d'une discussion basée sur des hypothèses, celles-ci pouvant largement évoluer avec tous les décrets qui vont arriver. M. Hubert CORBEL pense que cela va avoir un impact sur le budget et que des priorités vont certainement être revues.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique que M. CORBEL a tout à fait raison. Elle explique qu'il faut se dire que la politique de la CAF met un accent fort sur la

petite enfance et qu'il est sûr que ce domaine va être protégé. Elle ajoute que la commune décline sur le territoire les missions du CCAS, c'est-à-dire qu'elle essaie d'avoir l'éventail le plus large et le plus proche des besoins du territoire suite au diagnostic du territoire, mais en restant exclusivement dans les limites du CCAS.

Mme Barraqué Onno constate que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

FIN DE SÉANCE À 19h15

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO

Secrétaire de séance
Anne-Marie ROUYRE

